

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos en visioconférence le 6 juillet 2020 à 20h00.**

**Sont présents à cette visioconférence :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5

**Était absent à cette visioconférence :**

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assistent également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et madame Martine Beaudoin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1- Ouverture de la séance**
  - 1.1** Modification des procédures de la tenue de la séance du conseil
- 2- Approbation du procès-verbal**
  - 2.1** Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020
- 3- Administration générale**
  - 3.1** Autorisation de signature / Directrice générale et secrétaire trésorière
  - 3.2** Demande au Ministère des Transports / Réduction de la vitesse sur la route 158 face au sentier piétonnier de la SCIRBI sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
- 4- Trésorerie**
  - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
- 5- Travaux publics**
  - 5.1** Programme d'aide à la voirie locale / Redressement des infrastructures routières locales / RIRL 2017-705
  - 5.2** Mandat lignage des lignes de rives / Rang Sainte-Philomène
  - 5.3** Autorisation pour travaux d'asphaltage
  - 5.4** Mandat / Accotement rang Sainte-Philomène
  - 5.5** Demande Autorisation de paiement / Décompte progressif numéro 1 Réfection de voirie – Rang Sainte-Philomène
  - 5.6** Remorque chauffante à asphalte / Ouverture des soumissions

- 6- **Hygiène du milieu**
  - 6.1 Remplacement du débitmètre au réservoir d'eau potable
- 7- **Urbanisme et environnement**
- 8- **Sécurité publique et service**
  - 8.1 Contrôle canin / Renouvellement de mandat pour 2020-2021
- 9- **Loisirs et culture**
  - 9.1 Camp de jour adapté 2020 / Facturation
  - 9.2 Embauche / Animatrice et intervenante en camp de jour adapté
  - 9.3 Appel d'offres / Surface de hockey
  - 9.4 Annulation d'un échange de livres / Bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers
  - 9.5 Mandat / Aménagement d'une aire de repos et un stationnement près du pont Grandchamp
  - 9.6 Remboursement / Inscriptions camp de jour 2020
  - 9.7 Achat de tables pour la halte routière
- 10- **Autre (s) sujet(s)**
- 11- **Période de questions**
- 12- **Clôture et levée de la séance**

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

#### **2020.07.129 Modification des procédures de la tenue de la séance du conseil**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 par voie de visioconférence.

#### **Sont présents à cette visioconférence et formant quorum :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5

#### **Était absent à cette visioconférence :**

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assistent également à la séance par visioconférence, madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Martine Beaudoin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

#### **CONSIDÉRANT**

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication pendant la pandémie;

**CONSIDÉRANT** Que cet arrêté ministériel oblige les municipalités à rendre public l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations lors de cette séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement de cette assemblée soit publié sur le site internet de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.130 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2020**

---

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.131 Autorisation de signature / Directrice générale et secrétaire-trésorière**

---

**CONSIDÉRANT** L'engagement de madame Marie-Pier Aubuchon à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu d'autoriser madame Aubuchon à signer les chèques, les effets bancaires et tous documents relatifs à sa fonction;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que madame Marie-Pier Aubuchon soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents, chèques, effets bancaires, lettres et certificats relatifs à sa fonction.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.132 Demande au Ministère des Transports / Réduction de la vitesse sur la route 158 face au sentier piétonnier de la SCIRBI sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier**

---

**CONSIDÉRANT** Que la circulation sur le tronçon de la route 158 entre le pont reliant la Ville de Berthierville au territoire de la Commune de Berthier et au sentier piétonnier de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses Iles est un axe routier très achalandé;

**CONSIDÉRANT** Que la circulation à cet endroit est composée d'utilisateurs des sentiers de la SCIRBI, de machinerie agricole qui provient de la Commune de Berthier qui doivent circuler en empruntant cette intersection;

**CONSIDÉRANT** Que le trafic routier découlant de la traverse entre Saint-Ignace-de-Loyola et la Ville de Sorel-Tracy a un impact majeur sur la circulation ;

**CONSIDÉRANT** Que le stationnement donnant accès au sentier piétonnier de la SCIRBI ainsi qu'au territoire de la Commune est souvent entièrement occupé, contraignant les visiteurs à stationner le long de la route 158;

**CONSIDÉRANT** Que stationner sur ce tronçon de la route 158 représente un risque important d'accrochage ou d'accidents;

**CONSIDÉRANT** Que la vitesse permise à cet endroit est de 80 km/h;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier considère qu'une réduction de la limite de vitesse à 50 km/h dans ce secteur pourrait avoir un impact positif sur la sécurité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande au Ministère des Transports de procéder à une diminution de la vitesse de 80km/h à 50km/h sur le territoire de la municipalité, à partir du pont reliant la Ville de Berthierville au territoire de la Commune de Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.133 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de juin 2020 étant les numéros de déboursés du lot 20-06 suivants : de 202000282 à 202000285 et de 202000312 à 202000332 inclusivement et ce, pour un montant total de 46 644.93\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202000343 à 202000386 inclusivement et ce, pour un montant de 93 990.62\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de juin 2020 étant les chèques numéros 202000162 à 202000203 inclusivement et ce, pour un montant de 40 958.19\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.134 Programme d'aide à la voirie locale / Redressement des infrastructures routières locales / RIRL 2017-705**

---

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** Que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

**ATTENDU** Que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

**ATTENDU** Que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

**ATTENDU** Que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU** Que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

**ATTENDU** Que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU** Que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** Que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.135 Mandat lignage des lignes de rives / Rang Sainte-Philomène**

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a octroyé un contrat pour des travaux de réfection de voirie sur le rang Sainte-Philomène à la compagnie Sintra Inc;

**ATTENDU** Que lors de l'appel d'offres le marquage d'une ligne jaune était inclus au devis;

**ATTENDU** Que la municipalité souhaite procéder également au lignage des lignes de rives;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à un ajout au contrat octroyé à la compagnie Sintra Inc. pour le marquage des lignes de rives sur une partie du rang Sainte-Philomène.

Qu'un montant de 2 155.56 \$, plus les taxes applicables, soit déboursé pour ces travaux.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.136 Autorisation pour travaux d'asphaltage**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à des travaux d'asphaltage (rapiéçage) aux endroits suivants :

Rang Berthier Nord

Rang du Petit Bois

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.137 Mandat / Accotement rang Sainte-Philomène**

---

**ATTENDU** Que sur une partie du rang Sainte-Philomène, entre la Grande Côte (route 138) et le 300 rang Sainte-Philomène, l'accotement est en mauvais état et est dangereux pour la circulation automobile;

**ATTENDU** Que la Municipalité souhaite procéder à l'ajout de pierre sur une longueur approximative de 2 000 mètres;

**ATTENDU** Que la Municipalité a octroyé un contrat pour des travaux de réfection de voirie sur le rang des Cascades et une partie du rang Sainte-Philomène à la compagnie Excavation Normand Majeau Inc;

**ATTENDU** L'offre de service déposée par la compagnie Excavation Normand Majeau Inc. pour effectuer les travaux d'ajout de pierre sur une partie de l'accotement du rang Sainte-Philomène;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à un ajout au contrat octroyé à la compagnie Excavation Normand Majeau Inc. pour des travaux sur une partie de l'accotement du rang Sainte-Philomène entre la Grande Côte et le 300 rang Sainte-Philomène.

Qu'un montant approximatif de 14 412 \$, plus les taxes applicables, soit déboursé pour ces travaux.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.138 Demande Autorisation de paiement / Décompte progressif numéro 1  
Réfection de voirie – Rang Sainte-Philomène**

---

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 1 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Sainte-Philomène effectués par l'entrepreneur Sintra Inc.

Le montant est de 281 404.44\$ incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.139 Remorque chauffante à asphalte / Ouverture des soumissions**

---

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à un appel d'offres concernant l'acquisition d'une remorque chauffante à asphalte;

**CONSIDÉRANT** Qu'un (1) fournisseur a répondu à la demande de la Municipalité;

- CONSIDÉRANT** L'estimation préliminaire présentée à la Municipalité;
- CONSIDÉRANT** Que le coût de la soumission déposée dépasse largement le montant de l'estimation;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier annule, pour valoir à toutes fins que de droit, la procédure entreprise dans le cadre de cet appel d'offres.

Que le soumissionnaire soit informé officiellement de la décision de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.140 Remplacement du débitmètre au réservoir d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** Que le débitmètre installé au réservoir d'eau potable dans le rang de la Rivière Bayonne Sud est endommagé;

**CONSIDÉRANT** Que ce débitmètre doit être remplacé;

**CONSIDÉRANT** L'offre de services présentée par la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée relativement au remplacement de ce débitmètre;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que la Municipalité accepte l'offre de service numéro BE-280520-1535, datée du 28 mai 2020, de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée pour le remplacement du débitmètre situé au réservoir d'eau potable sur le rang de la Rivière Bayonne Sud, et ce au montant de 3 790 \$ plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.141 Contrôle canin / Renouvellement de mandat pour 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a mandaté, le 8 juillet 2019, Monsieur Yves Lahaie, de la compagnie Les Sentiers canins Maskinongé, comme contrôleur canin;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité souhaite renouveler le mandat de Monsieur Lahaie pour la période 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** L'offre de service déposée par Monsieur Yves Lahaie de la compagnie Les Sentiers canins Maskinongé en date du 15 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de service présentée par Monsieur Yves Lahaie, de la compagnie Les Sentiers canins Maskinongé, et mandate Monsieur Lahaie comme contrôleur canin pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Que l'offre de service présentée par Monsieur Lahaie fasse partie intégrante de la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2020.07.142 Camp de jour adapté 2020 / Facturation**

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier apporte son appui financier au projet de camp de jour adapté Autray sud;

**ATTENDU** Que certains enfants de la municipalité participent à ce camp de jour;

**ATTENDU** Que les frais encourus, pour l'année 2020, représentent un montant variant entre 1200 \$ et 1 304 \$ par enfant et ce, selon le nombre de jours demandé par les parents;

**ATTENDU** Que la municipalité débourse un montant de 857 \$ par enfant pour une période de 23 jours et 932 \$ pour une période de 25 jours afin d'apporter un support financier à certains parents qui désirent un service d'accompagnement auprès de leur enfant handicapé;

**ATTENDU** Que la municipalité doit payer la totalité des coûts inhérents à ce camp et facturer les parents pour la partie acquittée par ceux-ci;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier facture aux parents dont les enfants, ayant des besoins particuliers, sont inscrits au camp de jour adapté Autray sud pour la saison estivale 2020 les montants suivants :

Pour une inscription de 23 jours : 343 \$

Pour une inscription de 25 jours : 372 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2020.07.143 Embauche / Animatrice et intervenante en camp de jour adapté**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a déposé une demande d'aide financière auprès d'Emploi Été Canada 2020 dans le cadre de l'activité « Camp de jour adapté » auprès d'Emploi Été Canada;

**CONSIDÉRANT** Que cette demande a été acceptée;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une animatrice et intervenante en camp de jour adapté;

**CONSIDÉRANT** La recommandation effectuée par les Répits de Gaby pour l'embauche de Alice Sarrazin comme intervenante;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'embauche de madame Alice Sarrazin au poste d'animatrice et d'intervenante pour le camp de jour (volet adapté).

Que les conditions d'embauche sont les suivantes :

Taux horaire payé soit de 13.85 \$ plus 2.00 \$ de prime COVID-19.

7 semaines / Débutant le 22 juin 2020.

40 heures / semaine

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.144 Appel d'offres / Surface dek hockey**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire procéder à l'installation d'une surface de dek hockey sur la patinoire permanente ;

**CONSIDÉRANT** Que pour effectuer ces travaux, le conseil souhaite aller en appel d'offres sur invitation et ce, conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyée par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'aménagement d'une surface de dek hockey sur la patinoire permanente.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.145 Annulation d'un échange de livres / Bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers**

**CONSIDÉRANT** Que la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers a été fermée au public suite aux mesures particulières émises par le gouvernement du Québec relativement à la pandémie COVID-19;

**CONSIDÉRANT** Que suite à l'annonce de la réouverture des bibliothèques publiques par la ministre de la Culture et des Communications, la coordonnatrice a débuté le processus de réouverture selon un plan d'action mis en place;

**CONSIDÉRANT** Que l'échange de livres à être effectué par le Réseau Biblio CQLM prévu en mars dernier a été reporté au mois de juin;

**CONSIDÉRANT** Que la coordonnatrice souhaite annuler cet échange étant donné que les usagés n'ont pas eu accès à l'échange précédente et que le nombre des bénévoles est réduit étant donné les mesures particulières émises;

**CONSIDÉRANT** Que cette demande d'annulation a été effectuée par la direction générale mais qu'une résolution du conseil est nécessaire pour entériner la décision;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande au Réseau Biblio CQLM d'annuler l'échange de livres prévu au mois juin à la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.146 Mandat / Aménagement d'une aire de repos et un stationnement près du pont Grandchamp**

---

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, concernant l'aménagement d'une aire de repos et un stationnement près du pont Grandchamp;

**CONSIDÉRANT** Que huit (8) entrepreneurs ont été invités à présenter une soumission;

**CONSIDÉRANT** Que deux (2) entrepreneurs ont répondu à la demande de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** L'analyse des soumissions reçues;

Transport Casco Inc.	46 909.80 \$ incluant les taxes
Les Entreprises Berthier Inc.	52 888.50 \$ incluant les taxes

**CONSIDÉRANT** Que la soumission présentée par Transport Casco Inc. est conforme aux exigences des documents de soumissions;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier fasse l'adjudication d'un contrat pour des travaux visant l'aménagement d'une aire de repos et d'un stationnement près du pont Grandchamp à l'entrepreneur Transport Casco Inc. pour un montant total de 46 909.80\$ incluant les taxes applicables.

Que les documents suivants fassent partie intégrante de la présente résolution, notamment et non limitativement, à savoir :

- Devis;
- La soumission déposée par l'entrepreneur;
- Tout autre écrit accompagnant la soumission et demandé par la Municipalité.

Que la présente résolution tient lieu de contrat liant l'entrepreneur Transport Casco Inc. à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour les travaux visant l'aménagement d'une aire de repos et d'un stationnement près du pont Grandchamp.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.147 Remboursement / Inscriptions camp de jour 2020**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de rembourser à ses résidents, le montant supplémentaire facturé par la Ville de Berthierville aux non-résidents pour ses frais de camp de jour;

**CONSIDÉRANT** Que dû à la pandémie COVID-19, la Ville de Berthierville n'a pu offrir le nombre de places suffisantes en camp de jour pour les résidents de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

**CONSIDÉRANT** Que certains parents résidant dans la municipalité ont dû inscrire leur enfant au camp de jour de la Municipalité de Lanoraie;

**CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal souhaite rembourser les parents de façon équitable pour qu'ils paient les mêmes frais pour le service de camp de jour pour leur enfant;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier rembourse une partie des frais pour les parents ayant inscrit leur enfant au service au camp de jour à la Ville de Berthierville et également à la Municipalité de Lanoraie.

Que les montant remboursés par la municipalité pour les inscriptions en camp de jour pour l'année 2020 soit les suivants :

Inscriptions à la Ville de Berthierville : 60.00\$ / semaine

Inscriptions à la Municipalité de Lanoraie : 80.00 \$ / semaine

Que la municipalité procédera au remboursement sous présentation du formulaire original de l'inscription.

De plus le formulaire demeura la propriété de la municipalité.

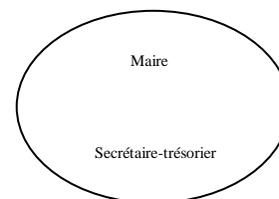
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.07.148 Achat de tables pour la halte routière**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier loue la halte routière du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

**CONSIDÉRANT** Que les tables de pique-nique sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT** Que le ministère ne fait aucun entretien et ne subventionne pas l'équipement en place;



**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de remplacer certaines tables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier fasse l'acquisition de 5 tables en métal, modèle MOB-TA02-P, du fournisseur Tessier Récréo-Parc et ce, au coût de 8 140.23\$, incluant les taxes applicables et la livraison.

Que la Municipalité accepte la soumission de Tessier Récréo-Parc numéro 34240.1, datée du 30 juin 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Période de questions**

Aucune question n'a été soumise.

**2020.07.149 Clôture et levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h19.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

\_\_\_\_\_  
Richard Giroux,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Aubuchon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

\_\_\_\_\_  
Richard Giroux,  
Maire